



ADMINISTRATION COMMUNALE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 FEVRIER 2011

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

Séance publique

POLICE LOCALE

- 1. Déclaration de vacance d'emploi d'un inspecteur principal de police spécialisé SER. Rectification administrative de la délibération du 29 octobre 2010. Décision.**

Par délibération du 29 octobre 2010, le Conseil communal a déclaré vacante la fonction d'inspecteur principal de police spécialisé « SER » et constitué la commission locale de sélection comme indiqué sur l'avis de vacance d'emploi.

De longue date, les zones de police appellent à faire partie de ces commissions spécifiques un officier membre de la Police judiciaire de Tournai, ce qui apparaît logique dans la mesure où le service « enquête et recherches » de la police locale travaille en étroite et fréquente collaboration avec la police judiciaire fédérale.

Il s'avère toutefois que ce procédé ne rencontre pas l'assentiment de l'autorité de tutelle qui, se retranchant derrière le prescrit de l'article VI.II.61 de l'Arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police (PJPoI/Mammouth), estime que cet officier fédéral « spécialisé » doit être remplacé par un officier d'un corps de police locale.

2. Acquisition d'un véhicule de fonction pour le Chef de Corps de la police locale. Approbation. Choix des modes de passation de marché et de financement.

En concordance au plan quinquennal d'investissements de la zone de police proposé en novembre 2010 à l'autorité, il est proposé de remplacer en 2011 un véhicule de marque « toyota » et de modèle « avensis » datant de 2002.

Ce véhicule de 9 ans et de 135.000 Km a été affecté à la cellule direction de la zone de police et serait remplacé par un véhicule faisant office de voiture de fonction pour le prochain Chef de Corps qui prendra les rênes du corps de police prochainement.

DOMAINE COMMUNAL

3. Convention d'occupation de l'immeuble cadastré section B n°811G/6. Avenant n°2. Décision.

En séance du 26 mars 2009, le Conseil communal a décidé, à l'unanimité, de conclure avec l'A.S.B.L. Ecomons un bail commercial pour l'immeuble sis Square des Locomotives n°1 à Ath.

En séance du 30 avril 2009, le Conseil communal a approuvé la modification apportée au procès-verbal du Conseil communal du 26 mars 2009 (convention d'occupation et non bail commercial).

En séance du 17 décembre 2009, le Conseil communal a marqué son accord sur l'avenant de la convention d'occupation d'un immeuble sis Square des Locomotives n°1 à Ath. (modification titulaire ASBL PROGRESS).

Cette occupation concernait un entrepôt et des bureaux aux 1^{er} et 2^{ème} étages.

Les bureaux étant libres d'occupation, la Ville souhaiterait les reprendre en gestion afin d'y installer le service « Action Jeunesse Info ».

4. Aliénation du terrain cadastré section A n°473d sis rue Jean Dufour à Villers-Saint-Amand. Décision définitive.

5. Aliénation de l'immeuble sis Place, 44 à Isières. Décision formelle.

6. Avenant à la convention de concession pour l'exploitation de la cafétéria du Hall CEVA. Information quant à la décision des Autorités de Tutelle.

7. Aliénation de l'immeuble sis rue du Grand Pont n°2 à Ath dit « Le Casino ». Décision formelle.

FINANCES COMMUNALES

8. Dérogations aux douzièmes provisoires. Prise d'acte des décisions du Collège communal des 7 et 21 janvier 2011.

Les budgets 2011 n'étant pas encore approuvés par les autorités de tutelle, les commandes passées actuellement ne peuvent se faire qu'à hauteur des douzièmes provisoires.

PERSONNEL COMMUNAL

9. Affiliation de la Ville d'Ath au Service Médical inter-entreprise SMPT ASBL pour l'année 2011.

La Ville d'Ath est affiliée au Service médical interentreprises de l'A.S.B.L. SMPT pour assurer la tutelle sanitaire de son personnel.
Conformément aux instructions de l'Autorité de Tutelle, la durée de cette affiliation est limitée à un an et peut être renouvelée d'année en année, moyennant décision formelle du Conseil communal.

SERVICES TECHNIQUES ET ESPACES VERTS

10. Acquisition de véhicules à l'usage des Services communaux via le marché du SPW. Approbation.

En date du 01 octobre 2010, le Collège communal a été saisi d'un dossier relevant l'état précaire du parc automobile communal et la difficulté d'organisation du travail en découlant dans plusieurs services, notamment et essentiellement les services techniques.

Afin de remédier rapidement et efficacement à cette situation, le Conseil communal a approuvé en sa séance du 29 octobre 2010 le projet de rattachement aux marchés du SPW pour l'acquisition de véhicules neufs destinés aux services techniques et administratifs pour l'exercice 2010.

Au cours de cette année, des véhicules devront à nouveau être déclassés et remplacés.

Le marché du SPW ouvert aux communes en 2010 dont la date de validité était fixée au 31/12/2010 a été prolongé jusqu'au 30 avril 2011.

En plus des motifs évoqués en 2010 tels que des prix attractifs, des véhicules garantis, la possibilité de nombreuses options pour l'équipement spécifique des services, des délais de livraison déterminés, une faible consommation en carburant, le respect des normes d'émission de CO2 et la simplification des procédures administratives, la prolongation du marché en 2011 permet une homogénéité des véhicules assurant ainsi une meilleure maintenance dans le futur.

11. Acquisition de camionnettes pour les Services techniques et Espaces verts. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Certains véhicules utilisés régulièrement par les différents services de la Régie communale (services voiries, espaces verts, propreté publique, ...) présentent un état de vétusté avancé.

C'est notamment le cas des camionnettes double cabine Ford 626 (année 1998) et Mercedes 621 (année 1996) ainsi que des véhicules Nissan 663, 666 et 511 (années 1998, 2000 et 1999).

Dès lors, afin de permettre aux ouvriers communaux d'exécuter toutes les tâches qui leur sont quotidiennement dévolues, il est proposé de procéder au remplacement de ces véhicules.

Au-delà, il y a lieu d'en acquérir un nouveau pour le service propreté et ce, afin de permettre aux nouvelles recrues de travailler dans des conditions optimales.

12. Remplacement d'un tracteur. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Des crédits ont été inscrits au budget extraordinaire 2011 en vue de remplacer le tracteur Same Laser n°537 devenu vétuste.

Afin de permettre à ce nouveau véhicule une autonomie optimale, il sera doté d'équipements multiples comme une brosse de balayage, une épandeuse et une lame de déneigement.

13. Acquisition d'un véhicule pick-up pour le Service Espaces verts. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Les ouvriers du service Espaces Verts utilisent quotidiennement une camionnette « pick-up », afin d'effectuer les tâches qui leurs sont dévolues en vue de rendre chaque jour une ville propre et accueillante pour les nombreux citoyens.

Vu son état de vétusté avancée (1993), il est prévu cette année de pourvoir à son remplacement.

14. Acquisition de trois véhicules utilitaires légers pour les fossoyeurs. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit a été inscrit au budget extraordinaire de 2011 en vue de l'acquisition de véhicules pour les fossoyeurs.

En effet, trois d'entre eux actuellement utilisés par cette équipe sont dans un état de vétusté avancée nécessitant leur remplacement.

15. Réparation en urgence du véhicule n°621 du Service « Maçons voirie ». Approbation de la dépense.

Lors des inondations du 13 novembre dernier, le service incendie a utilisé le véhicule n°621 des maçons de voirie afin d'effectuer la distribution des sacs de sable.

Ce véhicule ayant dû emprunter des voiries inondées, son moteur s'est vu noyé engendrant par conséquent des dégâts.

16. Réparation en urgence du véhicule n°650 « Manitou ». Approbation de la dépense.

Ce 07 décembre, le cardan actionnant la pompe hydraulique du véhicule de manutention n° 650 « Manitou » s'est rompu, entraînant son immobilisation complète.

Cette pièce métallique assure la liaison entre l'arbre du moteur et la pompe hydraulique alimentant toutes les fonctions du véhicule (levage et déplacement).

Avec l'utilisation des sels de déneigement en vrac, ce véhicule est un élément important dans le fonctionnement du service de déneigement.

17. Acquisition de machines et matériels d'équipement pour le Service technique communal. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit a été inscrit au budget extraordinaire de 2011 en vue de l'achat de machines et de matériel d'équipement pour les Services Techniques Communaux.

Dans ce cadre, il est envisagé d'acquérir différents outillages répartis comme suit :

- Lot n°1 « Outillage électroportatif » :
(ex. : aspirateur, meuleuses, cloueuses, scies sauteuse et circulaire, etc.)
- Lot n°2 « Outillage garagiste » :
(ex. : poste à souder, casque à souder, équilibreuse, etc.)
- Lot n°3 « Outillage de voirie » :
(ex. : compresseur, groupe électrogène, foreuse, etc.)

18. Remplacement d'un tracteur tondeuse. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit est inscrit au budget extraordinaire 2011 en vue du remplacement de machines et matériel d'équipement.

Dans ce cadre, il est envisagé de remplacer le tracteur-tondeuse utilisé par les ouvriers du service Espaces Verts.

19. Entretien des grands arbres de l'entité. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Le nombre d'arbres à entretenir au travers de l'entité est fort important, nécessitant pour certains d'entre eux des soins particuliers vu leur âge et leur dimension.

C'est la raison pour laquelle le Service Espaces Verts propose chaque année de faire appel à des élagueurs – grimpeurs spécialisés pour soutenir les ouvriers communaux dévolus à cette tâche et ce, afin que chaque arbre bénéficie de soins appropriés.

20. Aire de jeux : rénovation du grand pont sur la place du Pays Vert. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit est inscrit au budget 2011 en vue de la remise en ordre du pont de l'aire de jeux à la place du Pays Vert au Faubourg de Mons.

En effet, le grand pont est actuellement fermé pour cause de vétusté et de vandalisme. Une rénovation permettrait de sauvegarder cet élément principal de l'aire de jeux et de garantir la sécurité des utilisateurs.

21. Entretien des points d'eau. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

La Ville dispose de plusieurs points d'eau qu'il convient de maintenir propres et en parfait état de fonctionnement.

Il s'agit des fontaines suivantes :

- Grand'Place – Fontaine Gangolf
- Grand'Place – Fontaine des Enfants de Gouyasse
- Centre Administratif
- Parc Jean de La Fontaine

- Fontaine de la Gare
- Place de la Libération
- Rue Hennepin
- C.E.V.A.
- Saint Julien
- F.O.R.E.M.

COURS D'EAU

22. Etude du bassin oro-hydrographique du Tardin et de ses affluents sur les territoires d'Autrepepe-Ormeignies et Moulbaix. Délégations IPALLE. Approbation. Etudes et maîtrise d'ouvrage.

Lors du Conseil communal de la fin décembre, un cahier des charges a été proposé, relatif à l'étude du bassin oro-hydrographique de la Blanche et de ses affluents qui traversent les villages de Mainvault, Bouvignies et Rebaix.

Aujourd'hui, après les inondations d'il y a quelques jours, il est suggéré de réaliser la même étude sur le bassin du Tardin inscrit dans les villages de Moulbaix et d'Autrepepe.

Les montants indispensables au financement des études, travaux à entreprendre sur les cours d'eau, ont été inscrits au budget de l'exercice 2011.

A Moulbaix et à Autrepepe, depuis plusieurs mois, d'une part, la Province de Hainaut et ses services, d'autre part, les services techniques communaux ont entrepris les études qui ont permis d'adjuger récemment des travaux de nettoyage du Tardin dans sa partie proche de la Dendre occidentale.

Il paraît indispensable, sous peine de réaliser des investissements qui seraient quasi réduits à néant en n'apportant pas toutes les solutions voulues par la population, de réaliser une étude préalable à la réalisation d'ouvrages d'art.

L'Intercommunale IPALLE pourrait réaliser cette étude. Ainsi, ses techniciens et son ingénieur hydrologue relèveraient les points de niveau dans les zones inondables, rassembleraient les données météorologiques I.R.M., analyseraient en calculant les débits par la méthode « Soil Convention Service » combinée avec les outils informatiques de calcul hydraulique, analyseraient l'origine des coulées de boue. Tout cela mettrait en évidence les points noirs et permettrait de proposer des solutions globales reprenant les recommandations agronomiques et urbanistiques tenant compte des situations actuelles.

ENVIRONNEMENT

23. Règlement de pêche des carrières : modification. Approbation.

La pratique de la pêche sur le site des carrières dites de la Dendre et du Congo de Maffle est soumise à permis communal.

Lors de la délivrance de ce permis, la commune délivre simultanément au demandeur un règlement de pêche reprenant les pratiques interdites et autorisées sur le site.

Ce règlement en vigueur depuis de nombreuses années demande à être actualisé.

ECLAIRAGE PUBLIC

24. Eclairage de sécurisation des espaces publics. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Chaque année, un crédit est inscrit au budget en vue de l'entretien extraordinaire de l'éclairage pour la mise en valeur du patrimoine.

Il s'agit à titre principal de l'entretien et de la réparation des appareils d'éclairage présentant des défauts de fonctionnement et qui ont été installés dans le cadre de la sécurisation des espaces publics et la mise en valeur de bâtiments du patrimoine et sites répartis sur l'ensemble de l'entité d'Ath.

25. Entretien extraordinaire de l'éclairage public. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Un crédit est inscrit au budget 2011 en vue de l'entretien extraordinaire de l'éclairage public au sein de l'entité.

En effet, il est fréquent que l'un ou l'autre citoyen appelle les services techniques communaux pour signaler l'une ou l'autre panne d'éclairage ou que l'une ou l'autre des armatures soit cassée dans le cadre d'accidents causés par des véhicules.

En cas d'intervention de la Police, il est aisé de connaître l'auteur des faits, mais dans bien d'autres cas, les usagers se gardent bien de laisser la moindre trace de leur passage.

Néanmoins, il est nécessaire de faire réparer toutes ces détériorations et ce, afin d'assurer une sécurité optimale pour les usagers de la route.

Au-delà, la Ville d'Ath doit procéder à la mise en place de nouveaux éléments lumineux lorsque les études montrent que cela est indispensable tant pour la sécurité des usagers que des éventuels riverains.

BATIMENTS CULTURELS

26. Maintenance de la salle Spoculo à Ormeignies. Rénovation de l'installation de chauffage. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

L'année dernière, a été soumis à l'approbation du Conseil communal le projet de modification de l'installation de chauffage en la salle Spoculo à Ormeignies.

A la lecture des offres reçues suite à la mise en concurrence effectuée par le Collège communal, il s'est avéré que le montant des travaux à effectuer était bien supérieur à l'estimation faite par les Services Techniques Communaux et que dès lors, le montant du budget alloué à ces derniers était insuffisant.

Dès lors, des crédits plus conséquents ont été réinscrits au budget extraordinaire de 2011 afin que ce dossier puisse aboutir favorablement.

27. Remplacement de l'appareil de projection du Musée national des Jeux de Paume. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Depuis de nombreux siècles, nos régions possèdent une riche tradition de jeux de balle à la main. Parmi ceux-ci, figure en bonne place la balle pelote, sport encore très populaire à l'heure actuelle, particulièrement en Wallonie. Un espace muséographique est entièrement dédié à ces disciplines.

Créé en 2001, le Musée a pour vocation de valoriser la longue histoire des jeux de balle et d'étudier cet élément du patrimoine sportif et culturel.

Le Musée National des Jeux de Paume est abrité depuis 2001 dans les locaux de l'Hôtel-de-Ville. Il a pu être élaboré grâce au soutien de la Ville d'Ath. Certains éléments présentent des défauts. C'est notamment le cas d'un vidéoprojecteur présentant un reportage audiovisuel sur le jeu de balle. Il est donc proposé de remplacer ce matériel qui est amorti depuis longtemps.

28. Travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'ancienne salle des fêtes de Ghislenghien. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Les menuiseries extérieures de l'ancienne salle des fêtes de Ghislenghien, en annexe de l'école, ont besoin d'être remplacées.

Ce marché comprend les travaux suivants:

- le démontage complet des portes et fenêtres existantes et leur évacuation;
- la fourniture et pose des portes et fenêtres en double vitrage à haut rendement avec des châssis en aluminium thermo laqué en lieu et place des éléments existants;
- les parachèvements à la périphérie des nouvelles portes et fenêtres, comprenant : remplacement des tablettes si nécessaire, ragréage, plafonnage, chambranles et ébrasements.

29. Travaux de remplacement de la chaudière de l'ancienne salle des fêtes de Ghislenghien. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Actuellement, l'ancienne salle des fêtes de Ghislenghien, annexe de l'école, est chauffée par une chaudière au mazout d'une puissance de 42 KW. Le système de régulation ne fonctionne pas.

Il y a donc lieu de procéder à des travaux de remplacement de la chaudière mazout par une chaudière gaz.

BATIMENTS SCOLAIRES

30. Construction de trois classes à l'école communale d'Isières. Décision de principe.

Depuis plusieurs années, la population scolaire d'Isières croît régulièrement et la Ville a dû, pour faire face à l'organisation de nouvelles classes, louer des containers classes.

Au-delà, un investissement d'accueil a été réalisé.

L'étude qui a été réalisée au niveau de la population locale d'Isières et de Lanquesaint tend à prouver que la population scolaire croîtra encore au cours des prochaines années.

Récemment, le premier fonctionnaire de la Ville s'est rendu au sein du complexe pour visiter l'espace jeu en compagnie d'enfants. Il a découvert que dans le prolongement des deux classes les plus récentes, il était possible d'ériger deux ou trois classes.

L'espace séparant la cour du domaine communal permet en effet cette implantation.

Il a été demandé au Directeur général des services techniques d'étudier avec ses collaborateurs un avant-projet qui offrirait trois nouvelles classes en utilisant pour la construction des matériaux durables tout en prévoyant l'isolation nécessaire pour atteindre un K largement inférieur aux normes en vigueur au sein de la Région wallonne.

31. Rénovation – extension de l'école communale et de la maison de l'enfant d'Ormeignies. Marché de services à passer avec un bureau d'études. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Le Collège communal souhaite rénover et étendre l'école communale d'Ormeignies ainsi que la Maison de l'enfant et ce, notamment pour répondre aux normes fixées par l'ONE.

Quelques remarques peuvent être rencontrées dans la structure existante. Toutefois, une série d'ajouts volumétriques sont, en définitive, difficiles à organiser dans ledit contexte spatial.

Dernièrement, la Ville a indiqué au locataire la fin de son bail pour le logement sis chemin des Serres n°3 à 7802 Ormeignies. Elle l'aidera à retrouver un logement décent correspondant à sa composition familiale et à ses revenus.

Il convient d'étudier l'assainissement de ce qu'on appelait alors le bureau du garde champêtre.

Au-delà, une construction qui s'intègre harmonieusement au bâti actuel pourrait avantageusement remplacer les containers là installés.

Afin d'obtenir les subventions habituelles et celles relatives aux économies d'énergie pour ce projet, un dossier doit être présenté à la Communauté Française et au Service Public de Wallonie.

Dès lors, la Ville souhaite faire appel à un bureau d'études.

BATIMENTS COMMUNAUX

32. Mise en propreté des ventilations de cuisine et des chambres frigorifiques dans les cuisines des écoles et des bâtiments communaux. Projet, choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Chaque année, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il revient de mettre à niveau les ventilations des cuisines et des chambres frigorifiques dans les cuisines des écoles et des bâtiments communaux.

Le 30 décembre dernier, un budget a été prévu pour réaliser ces opérations à l'intervention de sociétés privées.

Le service technique communal a étudié toutes les installations et a relevé les investissements qui devaient être consentis.

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

33. Acquisition de livres. Projet. Choix des modes de passation de marché et de financement. Approbation.

Chaque année, la bibliothèque communale de la Ville d'Ath acquiert des nouveaux livres qu'elle met à la disposition de la population afin d'enrichir son patrimoine.

Ce marché est constitué de quatre lots distincts :

- lot 1 : les ouvrages de littérature générale pour les adultes
- lot 2 : les ouvrages documentaires pour les adultes
- lot 3 : les ouvrages de littérature et documentaires pour la jeunesse
- lot 4 : les bandes dessinées pour les adultes et la jeunesse

SERVICE PETITE ENFANCE

34. Dérogation douzièmes provisoires pour la livraison des repas et collations au sein des Maisons des Petits.

Les budgets 2011 n'étant pas encore approuvés par les autorités de tutelle, les commandes passées actuellement ne peuvent se faire qu'à hauteur des douzièmes provisoires.

ENSEIGNEMENT

35. Acquisition d'un copieur via le marché du SPW. Approbation.

L'académie de musique dispose d'un copieur Xerox DC425 installé depuis février 2003.

Ce copieur présente de plus en plus fréquemment des soucis techniques nécessitant des réparations pour lesquelles il devient difficile de se procurer des pièces de rechange.

Le fax du secrétariat fonctionne également très mal depuis plusieurs mois et renseignements pris auprès du fournisseur, il est plus sage désormais d'en acquérir un neuf.

Dans le cadre de l'acquisition des copieurs pour les implantations scolaires, le Collège communal a été saisi de l'étude concernant le remplacement du copieur pour l'académie de musique.

* * * * *